

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme chaque année, je vais développer devant vous les chiffres qui correspondent au Compte administratif 2011, c'est-à-dire, en définitive, le bilan de la Ville.

Nous avons préparé avec les services un certain nombre de tableaux que nous espérons les plus clairs possibles et qui vous permettront de mieux saisir les indications que je vais vous apporter.

Nous allons, si vous le voulez bien, commencer par les dépenses réelles de fonctionnement dont le montant s'élève à près de 514 M€.

Ces dépenses enregistrent une progression de 2,3 % de compte administratif à compte administratif, après la pause constatée en 2009 et 2010. Cette évolution favorable est le résultat d'éléments exogènes que nous subissons, mais aussi le résultat d'une augmentation volontaire de l'offre des services offerts par la Ville au public.

Dans le détail, nous allons examiner les postes principaux :

- Tout d'abord la masse salariale dont vous pourrez constater - il y a deux chiffres - qu'elle augmente de 0,6 %, mais en fait elle augmente véritablement de 2,2 % après retraitement de l'effet lié au transfert de l'Ecole des Beaux-Arts au 1^{er} février 2011.

Cette évolution de 2,2 % est principalement générée par la progression des effectifs. La Ville a compté en 2011 en moyenne annuelle, 39 équivalents temps plein de plus qu'en 2010. Cette progression des effectifs est elle-même liée à l'extension et la création de nouveaux équipements prévus au Plan de mandat et elle est conforme aux anticipations qui étaient les nôtres et restent sous contrôle.

- Ensuite, les charges à caractère général pour lesquelles on observe une progression de 2,5 %, portée à 4,3 % après retraitement. Les trois principaux facteurs de cette hausse sont la restauration scolaire avec 1 M€ supplémentaire. Ce supplément est lié à l'augmentation du coût des repas et à la hausse de la fréquentation rendue possible par la transformation des restaurants scolaires en selfs.

Les achats de fluides avec 1 million de plus également. Ce surcoût est le résultat principalement de la hausse des prix du gaz et de l'électricité. Je vous rappelle que la Ville est propriétaire de plus de 2 millions de mètres carrés.

- Enfin, la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour 462 000 euros. Je précise à ce sujet que la Ville s'est dotée depuis 2012 d'un programme volontariste destiné à développer le recrutement, l'intégration et le maintien à l'emploi des personnes handicapées.

Vous verrez ensuite les subventions aux personnes de droit privé qui enregistrent une progression de 3 %, cette progression de 3 % qui trouve essentiellement ses origines dans les évolutions normées des différentes subventions conventionnées, dans les évolutions liées aux places supplémentaires créées dans les crèches et par exemple, les 300 000 euros attribués au LOU rugby dès le début de la saison lors de la montée au TOP 14.

- Ensuite, les subventions aux organismes de droit public qui diminuent de près de 35 %. Il est évident que cette diminution résulte d'une évolution faciale. Pour des raisons de régularité comptable, ce poste ne comprend pas le versement effectué au bénéfice du Conservatoire de Rayonnement Régional (CRR), soit 7,7 millions d'euros que l'on retrouve dans le poste « autres charges ».

Les frais financiers quant à eux sont en recul de 9 % sous le double effet de la baisse des taux et de la baisse de l'encours de dette.

Les autres charges progressent de 14 millions d'euros puisqu'elles intègrent désormais la participation au Conservatoire de Rayonnement Régional (CRR) pour 7,7 millions d'euros et la participation à l'Ecole des Beaux-Arts pour 6,9 millions d'euros.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition de ces dépenses réelles de fonctionnement par grandes missions. Vous constaterez que la Mission culture et patrimoine représente 21 % des crédits de la section de fonctionnement, soit 106 millions d'euros au CA 2011. Ce poste enregistre une progression par rapport au CA 2010 qui s'établissait à 101 millions d'euros du fait de la transformation de l'Ecole des Beaux-Arts en établissement public de coopération culturelle, ce qui se traduit sur le plan comptable par le versement d'une participation obligatoire logiquement imputée sur cette mission.

Le deuxième poste est celui de l'Education qui enregistre en ce qui le concerne un léger retrait pour les mêmes raisons puisque les rémunérations des enseignants de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts étaient antérieurement imputées à cette maison.

A présent, voyons les recettes réelles de fonctionnement.

Elles connaissent une évolution dynamique puisqu'elle est de 4,2 % et ce malgré les dotations de l'Etat en baisse de 1,1 %, soit une perte, pour l'année 2011, pour la Ville de 1,4 million d'euros. Il faut savoir qu'entre 2010 et 2011, la Ville aura ainsi perdu 3 M€.

Les évolutions notables de la hausse sont les suivantes : tout d'abord, le produit de la fiscalité directe qui progresse de 4,1 %, cette augmentation est le fruit de la seule évolution des bases taxables puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation, comme nous nous y étions engagés, il s'agit d'une évolution physique et coefficient de majoration forfaitaire voté par le Parlement.

La fiscalité indirecte, quant à elle, progresse de 11,8 % avec deux facteurs principaux : les droits de mutation qui ont atteint le chiffre assez exceptionnel en 2011 de 31,3 M€, soit un surplus de 5 M€ par rapport à l'année précédente. Et puis aussi, les places de stationnement qui atteignent une somme de 11,5 M€, soit un surplus de 1,6 M€ puisque je vous le rappelle, 620 places payantes supplémentaires ont été aménagées, notamment sur le secteur de la Confluence.

Quant aux recettes propres, recettes qui sont proviennent de l'activité des services, de l'occupation du domaine public et des loyers, elles progressent de 8,2 %, essentiellement pour deux raisons : forte augmentation des remboursements de prestations faites à la Ville (2,2 M€), ces prestations sont effectuées par la Ville pour le compte essentiellement du CCAS et de l'Ecole nationale des Beaux-Arts selon les conventions qui ont été passées avec ces entités et également, par l'augmentation des recettes de la restauration scolaire.

Enfin, les autres recettes, c'est le dernier poste, sont en progression de 9,6 % mais il s'agit en fait uniquement d'un effet mécanique lié au changement de modalité de versement des recettes de la CAF depuis 2010.

Nous avons établi à présent trois graphiques qui vont vous faire apparaître assez clairement l'évolution d'un certain nombre d'éléments.

Tout d'abord, la progression des bases de taxe d'habitation.

Vous constaterez que cette évolution est tout à fait remarquable puisqu'elle fait apparaître un taux de 1,7 %, ce qui fait que la Ville de Lyon se trouve aujourd'hui en France, parmi les villes comparables naturellement, en deuxième position.

Mieux encore, il en est de même avec la progression des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties où vous pouvez voir que la ville se trouve en première position avec 2,2 %, ce qui est la preuve du dynamisme et de l'accroissement de cette population.

Un troisième tableau fait apparaître l'évolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Vous constaterez des variations importantes. En 2009, nous subissons de plein fouet la crise et notamment la crise de l'immobilier, nous n'avions que 16 M€. En 2010, une grosse amélioration avec 26,5 M€, et enfin en 2011, le chiffre tout à fait exceptionnel de 31,3 M€.

Après avoir développé tous ces chiffres et vous avoir donné les explications nécessaires, ce tableau fait apparaître les ratios d'épargne.

Vous verrez que les recettes de gestion progressent dans leur ensemble de 4,1 % sur l'exercice, contre 2,7 seulement en 2010. Les dépenses de gestion progressent moins vite avec un taux de 2,7 sur l'exercice contre 1,3 % sur l'exercice précédent. Ce qui conduit naturellement vers une nouvelle appréciation de l'épargne de gestion. Celle-ci s'établit, comme cela apparaît sur le tableau, à 113,2 M€ en 2011, en hausse de 10,5 %, soit un sursaut de plus de 10 M€. Le résultat financier s'améliore naturellement à hauteur de 6,3 %. Cela permet de dégager une épargne brute de 104,2 M€, soit une progression de près de 12 M€ par rapport à l'exercice 2010.

Un nouveau tableau fait apparaître l'évolution de l'épargne brute. Cette épargne brute produit une évolution très nettement à la hausse, elle traduit une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, laquelle est volontairement ajustée à l'évolution des recettes structurelles disponibles.

Cette stratégie que nous avons menée permet aujourd'hui à la Ville de bénéficier à plein des évolutions conjoncturelles de certaines recettes de fonctionnement et ainsi d'augmenter la capacité d'auto financement de ces équipements.

Les dépenses d'équipement de l'exercice se sont élevées à près de 99 M€. Cette somme se répartie de la façon suivante : 65 M€ de travaux, 17 M€ d'acquisitions mobilière et immobilière (par exemple : l'échange de terrain sur la ZAC Duchère avec la SERL, l'achat des œuvres de Pierre Soulages, une nouvelle architecture informatique, etc.). Troisième poste : 11 M€ de subventions d'équipement versées, en particulier pour le

logement social et les réhabilitations d'établissements et hébergements pour les personnes âgées. Et puis, 5 M€ de frais d'études et de concessions.

La progression de ces dépenses sur l'exercice s'élève à près de 18 %, elle est conforme aux cycles d'investissement. Je vous rappelle qu'en 2009, nous avons investi 80 M€, en 2010, 84 M€ et ce chiffre que je vous citais représente une réalisation de 85 %, ce qui est tout à fait convenable.

Un autre tableau fait apparaître la répartition des dépenses d'équipement par grandes missions.

En premier lieu, le département de l'Enfance en général (petite Enfance et Education) : 21 M€. Espaces publics : 20 M€. Sports : 19 M€.

Parmi les réalisations de l'exercice 2011 en matière d'investissement, je citerai rapidement :

- En matière d'éducation, la construction des groupes scolaires Victorien Sardou et Marie Bordas, la poursuite de la réhabilitation et la transformation des restaurants scolaires en self, l'extension du restaurant du groupe scolaire Delorme, le réaménagement des espaces extérieurs du groupe scolaire Chapeau Rouge.

- En matière d'enfance, la création de deux crèches : Lamartine Savoie et Bon Lait, chacune avec 48 places.

- En matière de culture et patrimoine : l'aménagement et l'équipement de la bibliothèque de la Duchère.

- En matière de sports : la construction de la halle d'athlétisme couverte, la démolition et l'extension du stade Marc Vivien Foé.

- En matière d'espaces publics : l'aménagement de la partie Sud et des kiosques de la place Bellecour, l'aménagement d'un jardin partagé au clos Saint Benoît, l'amélioration de l'éclairage du centre ville et le remplacement des points lumineux les plus âgés.

- En matière de solidarité : la rénovation des résidences de personnes âgées.

Abordons à présent les recettes d'investissement de la Ville :

- Les recettes d'investissement de la Ville se répartissent ainsi : le FCTVA pour 8,5 millions d'euros ; les subventions d'équipement pour 10,2 millions d'euros ; les produits de cession pour 10 millions d'euros ; les recettes diverses pour 2 millions d'euros, dont 1 million au titre d'un legs. Ces recettes d'investissement sont en très nette progression :

+ 23 % malgré un FCTVA en fort repli après un niveau exceptionnellement élevé en 2010. Les facteurs de la dynamique de ces recettes d'investissement résident à la fois dans les subventions d'équipement perçues et dans les produits des cessions. Divers projets d'investissement ont en effet vu se concrétiser les versements de subventions qui leur avaient été attribuées. C'est le cas notamment de la Halle d'athlétisme pour 2,5 millions de subvention perçue par la Ville en 2011, le stade de la Sauvegarde pour 1,1 million d'euros, ou encore les œuvres de Pierre Soulages pour l'acquisition desquelles la Ville a bénéficié d'une participation globale de 720.000 €.

Enfin, un certain nombre de cessions ont été opérées parmi lesquelles le stade Henri Cochet qui a été cédé à la ville de Caluire pour 3 millions d'euros et un terrain + un bâtiment à Gerland pour un total de 1,1 million d'euros.

Examinons à présent l'évolution de l'encours de dette de la Ville :

Le tableau qui apparaît permet de constater que l'épargne brute dégagée, soit plus de 104 millions d'euros associés à des recettes propres d'investissement élevées, a permis l'autofinancement de l'ensemble des dépenses d'équipement et plus encore, un désendettement significatif pour la deuxième année consécutive. L'encours de la dette, et c'est très important, est passé de 388 millions d'euros en 2010 à 341 millions d'euros fin 2011, soit 47 millions d'euros de moins que l'année précédente.

Aujourd'hui, on peut dire que l'endettement par Lyonnais est de 695 €, alors qu'il était en 2010 de 807 €.

Pour rappel, dans la plupart des villes de France, l'endettement par citoyen est de l'ordre de 1.200 €.

Cette situation nous a donc conduits à limiter le recours à la ressource d'emprunt. Seuls 5 millions ont en effet été mobilisés sur l'exercice 2011 ce qui, évidemment, est très favorable au regard de la crise de liquidité des banques et des conditions financières très onéreuses qu'elles nous imposent.

Enfin, voici un tableau très intéressant et significatif de notre situation financière à un moment donné et là, on se place donc à la fin de l'année 2011, vous voyez que la capacité de désendettement a encore une fois subi, heureusement, une très forte baisse associée à une épargne brute en progression de plus de 12 %, ce qui conduit tout naturellement à une capacité de désendettement en repli sur un niveau de 3,3 années, confirmant ainsi la spirale vertueuse initiée depuis le début du mandat.

Enfin, en conclusion si vous le voulez bien, on peut simplement constater que les efforts de maîtrise des dépenses que nous avons engagées depuis plusieurs années conjugués aux évolutions très favorables des recettes de fonctionnement, permettent à la Ville de constater en 2011 une épargne brute à un niveau inédit.

Cette situation a permis à la Ville tout à la fois d'autofinancer ses équipements, et de réduire pour la deuxième année consécutive son encours de dettes à une période où, rappelons-le, les frais financiers sont particulièrement onéreux.

La Ville est donc aujourd'hui dans une situation extrêmement saine, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le compte administratif de l'année 2011 confirme les réserves que nous émettions lors du vote du budget correspondant. Je note dans votre exposé une autosatisfaction qui repose en grande partie sur le faible niveau des charges de la dette et la hausse historique -comme vient de le rappeler Richard Brumm- des recettes, aussi bien droits de mutation que fiscalité. Par contre, le niveau anormalement élevé des recettes et le retard accumulé dans les investissements du mandat ne vous préoccupent guère, et je vais donc développer à nouveau deux points. La caractéristique de ce mandat restera donc la faiblesse des investissements de la Ville par rapport aux villes analogues, nous avons investi moitié moins par habitant depuis 2008, 58 % pour être précis.

Malgré une hausse de 18 % des dépenses d'équipement, le niveau à 99 millions d'euros dont 65 de travaux, n'atteint toujours pas celui de 2005 en montant, et donc beaucoup moins en volume de travaux, vu l'accélération des prix. Il est donc très peu probable que vous réalisiez votre plan de mandat et vous accumulez les retards pour la création du gros équipement.

Le dossier annexe à celui-ci concernant la mise à jour 2012 de la PPI montre que le besoin d'investissements nouveaux commence à être pris en compte, tant les besoins de création et de travaux s'accumulent. Vous lancez 122 millions d'euros d'investissements nouveaux, dont 90 millions d'euros permettront d'amorcer le prochain mandat.

Je veux en profiter pour remercier la direction des finances d'avoir indiqué dans les tableaux ce qui resterait à réaliser en 2014 : quelques investissements sont donc prévus au-delà du mandat. La programmation des investissements devrait être ainsi poursuivie sans interruption, afin d'éviter autant que possible l'insuffisance de travaux lors de la prise de fonction de vos successeurs.

Revenons maintenant sur les recettes de fonctionnement : elles sont en hausse de 59 millions d'euros annuels depuis le début de ce mandat, dont 46 millions sont dus à la seule fiscalité directe : les Lyonnais ont ainsi payé 20 % d'impôts en plus en 2011 qu'en 2008. Ceci est entre autres la conséquence directe de la hausse brutale des taux d'imposition que vous avez voulue en 2008. Voici donc la véritable raison de votre triomphalisme sur les bons résultats financiers de votre gestion.

La forte hausse des droits de mutation, par ailleurs, ne doit pas nous réjouir outre mesure car celle-ci témoigne d'une crise durable de l'immobilier qui « désolvabilise » les ménages et risque de grever à terme l'économie. Cette augmentation résulte d'un niveau anormalement élevé des prix malgré un nombre de transactions qui, lui, n'augmente plus.

Quant à la présentation des comptes, je note avec satisfaction que la présentation du rapport par fonction indique une répartition des effectifs à peu près conforme au bilan social -et j'en remercie Richard Brumm- mais que vous avez encore des difficultés pour obtenir des services la présentation analytique avec affectation des personnels aux différentes missions. Il y a donc là une marge de progression encore importante pour l'avenir.

Depuis le début du mandat, nous vous demandons avec constance, Monsieur le Maire, une remise à plat des compétences Ville de Lyon-Grand Lyon, ainsi que la mise en œuvre d'une mutualisation. Nous notons avec satisfaction que vous vous engagez maintenant dans cette voie. Je déplore cependant aujourd'hui que la mise en œuvre de ces changements utiles et indispensables se fasse brutalement et sans suffisamment de concertation sur les objectifs et les périmètres de la mutualisation. Comme dit le proverbe « rien ne sert de courir, il fallait partir à point ».

Fidèle à votre méthode, vous mettez en place à la hussarde une prise de contrôle des communes par les services et l'exécutif du Grand Lyon sans mise en place d'une gouvernance équilibrée. Au-delà de la mutualisation, vous savez que nous sommes attachés à une réforme en profondeur de nos collectivités locales. Nous serons donc très attentifs sur la mise en œuvre rapide par le nouveau Président de la République d'une nouvelle réforme -une de plus me direz-vous- de la décentralisation en répartissant mieux les compétences.

Cela passe pour nous par une réduction significative du nombre de collectivités (la France compte à elle seule presque 50 % des collectivités locales de l'Europe à 27 !), cela passe par des compétences mieux réparties et exclusives entre chaque collectivité, cela passe par la fin du cumul des mandats, la limitation du

nombre de mandats successifs, cela passe par des exécutifs resserrés... Comme vous le constatez, il y a encore du travail !

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, l'examen du compte administratif est un moment de vérité en matière budgétaire. Loin des effets d'annonces, il ramène aux réalités, c'est-à-dire aux choix stratégiques opérés dans les grands équilibres budgétaires et à leur traduction financière. C'est dans ces choix que se reconnaît la politique municipale, alors regardons ce qu'il en est de l'exercice 2011.

Regardons les recettes de fonctionnement d'abord : ce qui saute aux yeux, c'est le niveau des droits de mutation, Richard Brumm l'a dit tout à l'heure. En 2011, la Ville a pleinement profité de cette recette, c'est la recette la plus dynamique, et de loin, avec 18 % d'évolution par rapport à 2010. Alors qu'en 2009 ces droits se montaient à près de 16 millions d'euros, en 2011 ils s'élèvent à 31,3 millions d'euros, c'est-à-dire que sur trois années complètes, ils ont progressé de plus de 15 millions d'euros. Ce qui n'est pas rien convenez-en.

C'est une bonne surprise pour 2011 au-delà de vos prévisions, puisque vous aviez anticipé un montant quasi similaire à celui de 2007-2008, c'est-à-dire 24 millions d'euros. La Ville encaisse par rapport à votre prévision plus de 7 millions d'euros de plus que prévu.

Regardons à présent le produit de la fiscalité directe. Le produit total des trois taxes qui pèsent sur les ménages augmente par rapport à 2010. Il est passé de 244,75 millions d'euros en 2008 à 291,03 millions d'euros en 2011, soit 46 millions d'euros de plus de recettes fiscales que les Lyonnais ont payé sur quatre années.

Autres recettes de fonctionnement, le produit des services et du domaine. Il représente une part qui augmente dans les recettes réelles de fonctionnement, et ce produit augmente de plus 7,5 % par rapport à 2010, soit 3 millions d'euros de plus, ce qui a été prévu au budget primitif 2011. C'est une recette importante qui résulte notamment de la politique tarifaire applicable aux services de proximité.

Face à l'évolution positive de ces produits qui compensent largement le repli des dotations de l'Etat, que fait la Ville de la gestion des recettes et dans les recettes de fonctionnement ?

Forts du dynamisme de la fiscalité indirecte, vous auriez pu chercher à assurer un meilleur équilibre dans les recettes de fonctionnement. Pourquoi n'avez-vous pas voulu baisser les taux de la fiscalité directe ? Vous auriez pu redonner une partie des millions ponctionnés après l'augmentation des taux, que vous aviez décidée en 2009.

Mais, vous n'avez pas fait ce choix de la redistribution de l'excédent des recettes. Les Lyonnais voient leurs impôts locaux augmenter, du fait de la majoration forfaitaire des bases et du coefficient, décidés au niveau national. L'évolution physique des bases est aussi due à la croissance urbaine, qui contribue aussi, bien évidemment, à l'augmentation de ce produit.

Non seulement la fiscalité augmente, mais aussi le coût des services.

Prenons l'exemple des recettes de stationnement payant sur voirie : elles sont en constante augmentation (+ 16 % en 2011), du fait de l'extension des zones payantes, mais aussi de la politique tarifaire. La restauration scolaire suit la même tendance. Les recettes sont en hausse en 2011, du fait, en partie, de la revalorisation forfaitaire.

J'en viens maintenant aux dépenses de fonctionnement. Là aussi, la tendance est la même. C'est celle de l'augmentation, avec une progression de 4,3 % des charges à caractère général. Les dépenses de personnel, elles, sont en progression de 2,2 %, avec une augmentation des effectifs de 39 équivalents temps plein.

Vous nous dites que cette hausse résulte de l'élargissement de l'offre de service public et notamment de la restauration scolaire. On peut le comprendre. Il faut répondre aux besoins, liés aux attentes et à l'évolution démographique de la commune.

Mais, il faut aussi encadrer, rationaliser, maîtriser, voire réduire, les dépenses de fonctionnement : c'est indispensable. Ces dépenses continuent de progresser à un rythme supérieur à l'inflation et donc supérieur à la revalorisation des bases fiscales.

La tendance, de compte administratif à compte administratif, est pour le moment inquiétante, avec une rigidité du fonctionnement qui s'aggrave. Certes, des dépenses sont difficilement compressibles, mais d'autres évoluent en raison de facteurs externes à la Ville.

Vous nous annoncez avoir fait des efforts sur le poste « publicité, publications, relations publiques », ce qui a permis une économie de 326.000 €. Je vous en donne acte. Mais, ces efforts restent à pérenniser. Pensez qu'une économie de 1 € en fonctionnement, si et seulement si cet euro est récurrent, permet de financer 10 € de dépenses d'investissement !

C'est dire l'importance d'une maîtrise active et pérenne de la croissance du fonctionnement. Il faut l'inscrire dans un cadre méthodologique plus large, qui associe mutualisation et meilleur pilotage des services.

C'est nécessaire pour assurer le niveau de l'épargne brute à long terme. Il repose aujourd'hui quasi-exclusivement sur les recettes exceptionnelles, mais très conjoncturelles, des droits de mutation. C'est eux et eux seuls, qui vous « sauvent la mise », car vos efforts en fonctionnement restent encore à confirmer.

Concernant la mutualisation avec la Communauté urbaine : où en êtes-vous ? Pour l'instant on a plutôt l'impression qu'elle est au point mort, un an après la création du poste de « super Directeur ». Nous attendons toujours du concret dans la rationalisation des moyens, pour une plus grande efficacité du service public.

L'innovation aussi est insuffisante. Par exemple, vous avez commandé à un Cabinet, une étude ressemblant à une analyse coûts/bénéfices, concernant l'Opéra, pour démontrer qu'il assure à la Ville un bon retour sur investissement. Mais, reconnaissez que c'était avant tout pour faire une opération de communication, plutôt qu'une démarche de pilotage planifiée.

L'Opéra a, en effet, connu des dysfonctionnements internes, comme très récemment avec une grève des techniciens et l'annulation de deux spectacles. Un nouveau préavis de grève pourrait d'ailleurs être déposé dans les semaines qui viennent.

L'ONL a lui aussi connu son lot de dysfonctionnements, avec un recul du nombre d'abonnés. Ne faudrait-il pas remettre à plat toute cette organisation, avec la création, par exemple, d'un Syndicat mixte, comme il en existe pour d'autres grandes institutions culturelles régionales ?

Concernant le partenariat avec les associations, les dialogues de gestion sont à améliorer et notamment ceux avec les MJC, qui ne sont pas à zapper !

Enfin, autres dépenses de fonctionnement, les frais financiers. L'évolution du coût financier de la dette est en forte baisse depuis plusieurs années.

L'endettement pèse donc peu dans les dépenses de fonctionnement. Cela veut dire que le surcroît de pression fiscale en 2009 et l'évolution du produit fiscal de ces dernières années, a servi à se désendetter, mais aussi à financer la croissance des dépenses de fonctionnement.

Car, si les dépenses de fonctionnement progressent au delà des prévisions du budget primitif, il n'en va pas de même pour les dépenses d'investissement qui « patinent ».

Certes, on note effectivement une progression entre 2010 et 2011 de 17 %, avec près de 100 millions d'euros d'investissement, mais cela reste en deçà de vos propres prévisions (111 M€, je vous le rappelle), malgré une hausse de l'épargne et de certaines recettes d'investissement.

On remarque un ralentissement de l'effort d'investissement par rapport au précédent mandat, au même moment du cycle. On constate aussi que les niveaux des ratios sur les dépenses d'équipement brut, se situent bien en deçà des moyennes des autres villes de la strate.

La Ville a-t-elle suffisamment joué son rôle contra-cyclique par sa politique d'investissement en cette période de crise ? C'est une question que l'on peut se poser.

Soutenir l'économie par l'investissement, c'est notamment avoir l'assurance que des interventions coûteront moins cher que si elles sont différées. Il aurait fallu, par exemple, accroître les efforts en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments. Ils permettraient à moyen terme de réduire ou en tout cas, de stabiliser les dépenses énergétiques.

On ne vous demande pas de faire de la dette pour grever le budget des frais financiers, mais de mieux programmer les investissements, ne serait-ce que pour mieux être en phase avec les prévisions, vos propres prévisions, et de diminuer ainsi les restes à réaliser. En un mot, d'améliorer l'exécution du budget. Et, il est normal de financer ces investissements aussi par l'endettement. Tout ça demande une meilleure programmation des dépenses d'investissement, pour mobiliser des recettes, notamment l'emprunt, au juste niveau et au meilleur moment.

Le volume de dette acceptable est fonction notamment du taux d'intérêt, très bas ces dernières années, mais aussi du potentiel de la commune à générer des ressources nouvelles.

Une commune en croissance comme Lyon, avec des droits de mutation et des bases fiscales dynamiques, peut supporter un niveau d'endettement mieux adapté, pour une politique d'investissement plus dynamique.

En réalité, vous avez choisi de concentrer vos investissements sur les toutes dernières années du mandat, qu'importe si vous allez devoir les financer dans des conditions d'accès au crédit plus difficiles et à un coût sans doute plus élevé, du fait des marges de négociation qui se réduisent très fortement actuellement.

C'est un choix purement électoral, qui méritait d'être relevé publiquement. Sera-t-il dans l'intérêt des Lyonnais ? Comptez sur nous pour éclairer leurs lanternes !

Pour finir, et en conclusion, je dirai que ce compte administratif reflète une gestion ankylosée dans ses routines et dans ses conflits internes, dans une pression fiscale maintenue, dans un fonctionnement

structurellement lourd et dans un niveau d'investissements encore trop faible à nos yeux. Or, c'est une gestion qu'il faut « doper », non pas avec des « produits toxiques », mais bien avec d'autres méthodes, avec d'autres choix stratégiques.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme nous avons l'occasion de le dire chaque année, le compte administratif permet de vérifier l'exécution réelle du budget prévisionnel et de mesurer les dépenses et les recettes réelles, à la fois dans le temps et d'une année sur l'autre.

Et comme nous en avons pris l'habitude, nous examinerons d'abord le fonctionnement de notre ville, en recettes comme en dépenses.

Comme cela a été dit sur les recettes de fonctionnement, lors de la présentation par l'Adjoint aux Finances, la ville a bénéficié en 2011 d'un très bon niveau de recettes, en hausse de 4,1 %, ce qui représente pour les recettes globales, une hausse de près de 20 M€.

Cette hausse des recettes est notamment due à l'augmentation des droits de mutation (+4,7 M€), qui démontre une dynamique des ventes immobilières. Cette dynamique n'est pas une exception lyonnaise, car on la retrouve au niveau national, puisque le montant global des droits de mutation a augmenté au niveau national de 7 milliards en 2010 à 8,1 milliards en 2011. Mais, s'il s'agit d'une ressource importante pour les collectivités, surtout les départements, mais aussi pour notre ville, elle est liée à la conjoncture du marché de l'immobilier ; elle doit être relativisée au regard de deux phénomènes :

- le premier celui de la hausse du prix de l'immobilier qui mécaniquement augmente la recette fiscale, on n'échappe pas non plus à cette règle,

- et deuxièmement à l'accès au marché immobilier et nous espérons que le matraquage fiscal que le nouveau Président de la République souhaite imposer au Français ne viendra pas casser cette dynamique.

Autre recette qui augmente, c'est celle des contributions fiscales directes. Bien sûr la hausse d'impôts qui a été votée en 2009 continue à produire ses effets depuis 2008. C'est ainsi que près de 50 millions d'euros supplémentaires ont été prélevés sur les Lyonnais. Certes, il y a la majoration des bases qui joue chaque année, mais l'augmentation des taux se répercute également. La hausse de la population et donc du nombre de contribuables explique aussi ces recettes supplémentaires.

Mais il faut noter également la hausse des recettes liées au stationnement car avec l'augmentation du nombre de places de stationnements payants, c'est aussi une recette de 1,6 million d'euros de plus : on passe de 9,8 à 11,4 millions d'euros.

Conformément à ce qu'avait annoncé l'Etat, les dotations de l'Etat diminuent légèrement et nous verrons bien ce qu'il en sera l'année prochaine. Nous avons d'ailleurs déjà noté l'évolution préventive de votre discours sur le sujet en ayant la prudence de préciser qu'il ne fallait peut-être pas s'attendre à l'euphorie de ce côté. Inutile de vous préciser que nous serons particulièrement attentifs à cette évolution.

Sur le volet dépenses, si les dépenses de fonctionnement progressent moins que les recettes, la réalité est à relativiser. L'externalisation d'un certain nombre de personnels, je pense notamment au CCAS et à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon, joue à plein son rôle pour revenir à des ratios acceptables, c'est-à-dire en dessous de 60 % pour les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement et donc sont légèrement au dessus de 58,5 %. Je rappellerai que la moyenne nationale est légèrement en dessous de 56 %. Vos satisfécits peuvent donc être tempérés au regard de ces chiffres.

Par ailleurs, il est noté dans le dossier, que la maîtrise des dépenses de personnel s'est faite aussi par le recours accru de personnel occasionnel et saisonnier. Il serait intéressant de savoir quelle est votre orientation générale en matière de politique du personnel.

C'est d'ailleurs là-dessus que ça pêche. C'est qu'on ne voit toujours pas quelle orientation générale vous fixez à votre politique en dehors d'un rationnement comptable qui ne manque pas de générer de nombreux conflits sociaux. Nous n'avons toujours aucune indication sur votre volonté pourtant affichée à l'arrivée de votre Directeur Général des Services, de mutualisation entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon. Cette absence d'orientation stratégique reste une lacune qu'il vous faudra combler.

En ce qui concerne l'investissement, le taux de réalisation, après avoir été catastrophique l'année dernière, revient à un niveau correct. Mais, une fois encore, l'investissement réel reste encore largement en dessous de ce qui était annoncé au budget primitif (98,7 millions d'euros pour pratiquement 111 millions d'euros annoncés). Nous critiquons à nouveau les effets d'annonce qui sont faits à chaque budget primitif et qui ne se traduisent pas dans la réalisation.

De plus, le niveau d'investissement de la ville est lui aussi à mettre en perspective avec le niveau général de notre budget et si nous avons un budget extrêmement important, la part consacrée à l'investissement reste faible dans ce budget général.

Enfin, concernant la dette, la situation s'améliore, grâce aux recettes supplémentaires. Mais il faut noter le taux exceptionnellement bas des taux d'intérêt et ce niveau de taux maintenu dans un contexte financier international particulièrement mouvant peut à tout moment repartir à la hausse. Il faut donc rester prudent.

Enfin, je voudrais quand même ici rappeler à nouveau que si notre dette diminue, il ne faut pas oublier que vous avez vendu ces dix dernières années pour plus de 120 millions d'euros du patrimoine des Lyonnais. Dès lors, notre désendettement et le montant de l'annuité de la dette est à relativiser au regard de l'appauvrissement global de la ville en tant que propriétaire.

En conclusion, même si la situation des finances de la ville s'améliore sur le plan comptable, pour autant, nous ne voyons toujours pas se dégager de stratégie claire, notamment concernant la mutualisation des moyens entre la Ville et le Grand Lyon. Des progrès sont possibles en termes de réalisation des investissements et le désendettement est à mettre en parallèle des ventes du patrimoine des Lyonnais.

En conséquence, et dans la logique de notre vote du budget primitif 2011, nous voterons contre ce compte administratif. Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est désormais sans surprise que nous observons chaque année à la même période la bonne réalisation budgétaire de notre collectivité. Car depuis le début du mandat vous nous donnez un cap clair, avec des principes de gestion qui nous permettent d'aborder, dans les meilleures conditions, la crise financière que nous traversons maintenant depuis 2008. Les principes qui caractérisent cette gestion financière sont la hausse continue de l'épargne brute, la baisse de l'endettement, et l'investissement contra-cyclique.

2011 a été marquée -et bien sûr nous n'en sommes pas sorti- par une crise sous haute tension des dettes souveraines, avec en prime, une crise du financement bancaire apparu dès l'été. Des banques qui ont augmenté leurs marges et ne répondent que partiellement au besoin de financement des collectivités, c'est un crédit plus rare et plus cher. C'est surtout un frein sérieux pour l'investissement local. Il devient de plus en plus périlleux pour les collectivités de porter les trois quarts de l'investissement public et contribuer ainsi à la relance économique.

A Lyon en 2011, nous arrivons à autofinancer l'ensemble de nos dépenses d'équipement, alors même que nous augmentons nos dépenses d'investissement de près de 18 % et alors même que le produit du FCTVA est moindre qu'en 2010. Cela ne signifie pas -bien évidemment- que nous sommes exonérés du problème de financement bancaire, loin de là. Cela signifie simplement que notre solide autofinancement comme l'a rappelé l'adjoint aux finances, en hausse de 12,3 %, nous permet de compter un peu moins sur le financement bancaire et sur les dotations de l'Etat qui sont gelées. Je rappelle que la DGF représente tout de même 20 % de nos recettes de fonctionnement. Elle a baissé de 1,2 % en 2011 après une première diminution de 1,3 % en 2010, ce qui représente plus de 1,5 million d'euros de perte. Malgré cela, nous arrivons globalement à augmenter nos recettes de fonctionnement de plus de 4 %, c'est une performance.

Cela grâce à nos ressources propres, et à la progression des bases de la fiscalité directe qui indiquent clairement le degré d'attractivité de notre territoire. Car contrairement à ce que j'ai pu entendre juste avant moi, notre territoire est en pleine dynamique, il accueille toujours plus d'habitants et d'entreprises attirés par la qualité du cadre de vie et l'offre d'équipements. Une enquête du salon pro emploi a récemment classé Lyon parmi les villes les plus attractives de France devant Bordeaux et Toulouse. Et je citerai également l'article du progrès d'aujourd'hui, « les parisiens de plus en plus nombreux à choisir Lyon ».

Et bien sûr, nous bénéficions de la forte augmentation des droits de mutations, élément là aussi révélateur du dynamisme de notre cité et de la pertinence de notre politique de développement et d'investissement.

Un investissement donc en hausse en 2011 avec 99 millions d'euros c'est un niveau de réalisation très satisfaisant avec notamment un effort très important réalisé sur le secteur de la petite enfance et de l'éducation qui est le premier budget opérationnel de la ville. Mais je ne reviendrai pas sur ces investissements, ils ont été largement commentés par M. Brumm.

Enfin un mot sur la dette. Je crois que c'est un élément extrêmement fort de ce compte administratif. Nous sommes très satisfaits de voir l'encours de la dette ramenée à son niveau de 1999. La dette par habitant soit 695 euros, est presque deux fois moindre que dans les autres grandes villes dont le niveau moyen avoisine les 1200 euros. Cela n'aurait pas été pour déplaire à votre prédécesseur, Monsieur le Maire, je veux parler de M. Raymond Barre.

Dans ces temps de redressement de finances publiques, la Ville de Lyon contribue pleinement à l'équilibre des finances locales et au soutien de la croissance.

Enfin, je tiens à rappeler quelques vérités sur les taux de la fiscalité directe car l'Opposition nous fait chaque fois le coup du matraquage fiscal. Vous me direz c'est un marronnier de ce type d'exercice. Lors de notre campagne électorale de 2008, vous avez annoncé, Monsieur Collomb, une hausse de 6 % et nous avons été

élus sur ce programme. Ne dites pas non, Monsieur Broliquier, c'est la vérité. Les Lyonnais n'ont donc pas été surpris quand vous avez appliqué ces hausses qui, rappelons le, n'ont pas bougé depuis 2009 et ne bougeront pas jusqu'en 2014, comme vous vous y êtes engagés. Nous voterons donc ce compte administratif. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, le compte administratif est le moment privilégié pour faire le point de la mise en œuvre des engagements pris vis-à-vis des Lyonnaises et des Lyonnais. C'est aussi une photographie de la qualité de la gestion municipale. L'un ne va pas sans l'autre. Ils sont liés.

Il ne servirait à rien d'avoir d'excellents ratios financiers si la contrepartie était l'immobilisme. De la même façon, un dérapage généralisé des dépenses sans rigueur de gestion amènerait à l'impasse et à des reculs sociaux sans précédent.

Notre Groupe veut d'abord souligner la qualité de la gestion de notre ville et des ratios à faire rougir beaucoup d'autres collectivités. Et je ne parle même pas du Gouvernement sortant, sanctionné par la majorité des Français qui a, à la fois, creusé les déficits, alourdi la dette et mis en œuvre des reculs sans précédent.

Mais revenons à Lyon. L'encours de la dette fin 2011 est revenu au niveau de 1999, son coût financier au niveau de 1991, sans parler de la capacité de désendettement à 3,3 années qui n'a jamais été aussi limitée depuis très longtemps. De la même façon, nous sommes loin de l'effet de ciseau mis en avant à chaque début de mandat. Au contraire, l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement grandit, même si pour notre Groupe, ce n'est pas le seul ratio qui doit nous guider.

De la même manière, nous voulons relever le dynamisme de nos recettes fiscales directes et indirectes, sans hausse des taux, qui traduit pour partie l'impact de nos politiques d'urbanisme, de développement économique, de politique culturelle et d'éducation entre autres.

Heureusement, d'ailleurs, que ce dynamisme existe et vient compenser la baisse globale des dotations de l'Etat cette année et je suis d'ailleurs totalement d'accord, sur ce point, avec Richard Brumm. Espérons que le nouveau gouvernement jette les bases d'un nouvel acte de la décentralisation et des rapports avec les collectivités à travers une remise à plat de la dernière réforme. Donc, il serait difficile dans ce contexte de faire mieux sur ces ratios financiers.

Est-ce au détriment des ambitions et de la politique menée ? Notre Groupe répond, là encore, globalement non.

Nous pouvons relever l'effort pour la culture, le sport, la solidarité, l'éducation, la petite enfance, le logement social et le renouvellement urbain... Je pourrais citer, entre autre à titre d'exemple, l'ensemble petite enfance Bon Lait dans le 7^e, la halle d'athlétisme, les travaux des espaces verts et espaces publics, etc..., Richard Brumm en a fait l'inventaire.

Je pourrais citer aussi, en fonctionnement, le respect des accords de fin 2010 avec les syndicats en particulier pour l'éducation. Ou encore la rénovation des tarifs de la restauration scolaire, mais j'y reviendrai un peu plus tard dans nos débats. Tout cela avec une épargne nette de gestion en progression de 47 % par rapport à 2010.

Tout est-il parfait ou idéal pour autant ? Nous pensons, Monsieur le Maire, que nous sommes maintenant sur la bonne voie, mais que quelques nuages peuvent obscurcir l'horizon et qu'il convient d'y être attentif.

En premier lieu, nous sommes inquiets à propos de la capacité humaine des services techniques à faire face au niveau élevé d'investissement. Il faut aujourd'hui embaucher de manière durable des ingénieurs, techniciens et administratifs pour donner les moyens à nos services techniques de remplir leur tâche sans retard.

En second lieu, et je fusionne en cela mes deux interventions sur le compte administratif et sur le Plan pluriannuel d'investissement, nous souhaitons réussir et avancer plus vite sur la mise en œuvre de la loi sur l'accessibilité des établissements recevant du public avant 2015. Nous savons que très peu de villes respecteront les délais et Lyon n'a pas à rougir de la comparaison avec ces autres villes. Ceci dit, nos marges de manœuvre financières nous permettraient de faire plus sur ce sujet pour peu que les moyens humains des services le permettent.

Enfin, les années 2012, 2013 et 2014, qui restent avant la fin du mandat, doivent nous permettre de tenir l'ensemble de nos engagements vis-à-vis des Lyonnais.

J'insisterai sur le fait que la crise du logement et le niveau des prix atteint, risquent d'entraîner de nouvelles inégalités malgré les efforts sans précédent de notre ville. Il est donc impératif de respecter, voire de dépasser, nos objectifs de logements sociaux en particulier dans nos opérations phares d'urbanisme comme le Confluent, Gerland et demain la Part-Dieu sans être exhaustif, à savoir dépasser 25 % tout en appliquant les nouvelles normes en matière d'économie d'énergie voire de bâtiments à énergie positive.

Par ailleurs, sur l'éducation, il nous restera en lien avec la future réforme nationale des rythmes scolaires, à développer l'offre périscolaire attendue en particulier par les couches moyennes venant s'installer à Lyon.

Voilà Monsieur le Maire, quelques remarques constructives et notre contribution au débat en soulignant encore une fois que nous voterons ce compte administratif sans restriction, de même que l'augmentation de la programmation des investissements qui vont dans le bon sens tout en restant perfectibles.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais « détoner » ! Nous présentons notre compte administratif à la veille d'un moment important pour notre Pays, que je ne sens pas beaucoup dans notre assemblée aujourd'hui, à savoir la passation des pouvoirs entre Nicolas Sarkozy et François Hollande. Nous partageons la joie des Lyonnaises et Lyonnais qui ont contribué à mettre fin au Sarkozysme. Il nous laisse une période effectivement difficile à gérer sur plusieurs fronts...

Serrer les « paluches », s'asseoir sur les bancs et manger dans les « cantines ouvrières », activer à l'esbroufe des repreneurs d'entreprises, il aura tout fait pour freiner l'affichage des nouveaux plans de réduction d'emplois à venir. J'en parle car nous allons être concernés dans notre département et notre région. PSA, AREVA, la pétrochimie, la chimie... réduisent la voilure. 20.000 emplois sont menacés dans la grande distribution (Carrefour, FNAC...), la banque, Air France, Télécoms..., combien d'hommes, de femmes, de jeunes touchés dans notre département ?

François Hollande doit aussi effacer les divisions, les stigmatisations au profit de valeurs qui ont pour nom « Egalité, Fraternité, Solidarité ». Pour réussir, ce nouveau pouvoir de gauche aura bien besoin :

- d'union et je ne peux m'empêcher de préciser qu'à Lyon, le Front de Gauche est la deuxième force politique de gauche ;

- de cohésion sociale : le score de gauche est remarquable dans nos quartiers populaires. Sans doute, le fruit du travail de l'équipe municipale dans les quartiers à politique de la ville, tant dans le renouvellement urbain que le développement social et humain au service des habitants de ces quartiers.

- d'un mouvement syndical et associatif fort pour faire prévaloir l'emploi et la croissance sans se plier aux injonctions de marchés financiers.

- et peut-être, Monsieur le Maire, un impact positif sur le financement de nos collectivités locales.

Notre compte administratif 2011 traduit nos efforts dans la réalisation de nos engagements du plan de mandat. 98,7 M€ de dépenses d'équipement en 2011 contre 84 M€ en 2010, soit une variation de + 17,7 %. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la réalisation de notre prévision se réalise à hauteur de 85 %.

Quand les Lyonnaises et les Lyonnais voient surgir de terre des groupes scolaires, crèches, bibliothèques, halle d'athlétisme, transformation des restaurants scolaires en selfs, aménagements de stades, de jardins et places..., en respectant nos objectifs de développement durable –qualité environnementale–, cela traduit la politique ambitieuse et courageuse menée par notre Ville !

Nous dégageons une épargne brute satisfaisante : 104,2 M€. A cela s'ajoute les 30,6 M€ de recettes nouvelles. Ce qui a permis l'autofinancement de nombreux investissements. Le ratio de désendettement s'améliore davantage : notre capacité de désendettement est de 3,3 annuités. Elle était de 4,1 annuités en 2010. Ce qui nous donne quelques marges de manœuvres qui nous permettraient de faire face, dans le cadre du budget primitif 2013, aux fortes incertitudes et au tassement de notre épargne brute qui seraient liées notamment à la conjoncture économique, à la crise des liquidités et au désengagement de l'Etat.

Néanmoins, nous sommes déterminés à honorer nos engagements tels que consignés dans le plan de mandat sans pour autant augmenter les impôts locaux. Le niveau de dépenses d'équipement pourrait atteindre un maximum de 655 M€ (soit 125 M€ en 2012, 140 € en 2013 et 127 M€ en 2014), ce qui représenterait une moyenne de 110 M€/an sur le mandat.

Cette montée en puissance de la réalisation du plan de mandat conduirait naturellement vers un recours accru à l'emprunt. Notre capacité de désendettement s'élèverait ainsi à 6,6 annuités à l'horizon de 2014 et atteindrait 8,4 annuités en 2015. Il faut souligner que ces réalisations ne peuvent être effectives sans la qualité des hommes et des femmes qui travaillent à nos côtés. C'est grâce à leur disponibilité, leur engagement, leur dévouement, que les projets et les politiques de développement et transformation, de rayonnement, de vivre ensemble que nous menons dans notre ville prennent de l'ampleur.

Nous faisons preuve d'une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement : la hausse des dépenses de personnel est contenue. Cependant, nous sommes toujours interrogatifs sur les créations de postes gagées par des suppressions de postes, tout cela en lien avec des réorganisations de services. Autrement dit, alors que nous continuons d'ouvrir de nouveaux équipements et services, nous tâchons d'y pourvoir par uniquement des redéploiements ! Ce qui n'est pas sans laisser de trace. Certains mouvements revendicatifs et de protestations sont là pour nous le rappeler.

Nouveaux équipements, réorganisation de services, il faut les faire fonctionner et encore faut-il du personnel en nombre suffisant. Je redoute qu'on alourdisse aujourd'hui leurs tâches jusqu'à les rendre pénibles, voire impossibles. La pénibilité du travail se répand dans les services publics, à la Ville de Lyon également. A deux ans de la fin de notre mandat, nous redisons avec force : il faudra de nouvelles embauches et une attention soutenue aux conditions de travail.

Nous voterons ce compte administratif. Merci de votre attention.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le vote du compte administratif est une étape importante du temps budgétaire de la collectivité. Il permet de mesurer l'état réel et précis des finances de notre ville et de rendre compte de notre gestion des deniers publics devant les Lyonnais.

Au terme de l'année 2011, et après 4 années de mandat, des résultats objectivement satisfaisants nous sont présentés, qui sont le fruit d'une gestion prudente et équilibrée.

La structure financière de la ville est en effet très saine. On retrouve en 2011 la description fidèle de la « spirale vertueuse » qu'évoquait notre agence de notation en fin d'année dernière : amélioration sensible de l'épargne qui permet d'autofinancer dans une large mesure les investissements et de réduire la dette.

La progression sensible de nos dépenses d'équipement (+ 15 M€ par rapport à 2010), conforme à l'évolution de la programmation pluriannuelle de nos investissements, n'a en effet pas conduit à dégrader nos ratios financiers.

Parmi les investissements significatifs dans les différents secteurs d'intervention de la ville pour l'année 2011, on retrouve notamment :

- 1 M€ pour l'achèvement de la bibliothèque de la Duchère ;
- 1,4 M€ pour la transformation des restaurants scolaires en selfs ;
- 2,3 M€ pour l'aménagement de la place Bellecour ;
- 2,5 M€ pour l'amélioration de l'éclairage public dans une logique de développement durable ;
- 4 M€ pour la production de logement social ;
- 5,8 M€ pour la rénovation de nos résidences pour personnes âgées ;
- 11,3 M€ pour la halle d'athlétisme Stéphane Diagana à la Duchère, qui constitue une opération exemplaire en termes de développement durable, à la fois dans sa dimension environnementale (centrale photovoltaïque qui permettra de couvrir 40 % de besoins énergétiques du bâtiment) et dans son volet social grâce à un recours élevé aux clauses sociales qui auront permis de faire travailler des publics éloignés de l'emploi.

Ces différentes illustrations montrent à quel point la ville reste un des moteurs de l'économie locale.

Pour les Lyonnais, à la fois contribuables et usagers, ces nouveaux équipements se traduisent par davantage de services mais pas par davantage d'endettement, ni bien évidemment, par davantage de fiscalité puisque les taux d'imposition sont restés inchangés pour la 4^e année consécutive.

En effet, la ville a, en 2011, autofinancé en intégralité ses investissements. Ce qui nous a permis de réduire de nouveau la dette de 45 M€. Le montant de l'encours de dette de la ville atteint fin 2011, 341 M€, soit un niveau inférieur à celui de 1999.

Cette situation favorable nous donne la possibilité, cette année comme la précédente, d'inscrire de nouvelles opérations d'investissements dans notre PPI, tout en veillant à privilégier des opérations ayant des frais de fonctionnement induits limités. Car il s'agit, encore une fois, de garder une position équilibrée dans notre gestion, entre préservation des grands équilibres financiers de la Collectivité et accroissement des services publics en faveur des Lyonnais.

Si la situation financière est bonne, on ne peut ignorer la volatilité de certaines de nos recettes aujourd'hui bien orientées, comme les droits de mutation dont les montants sont difficiles à prévoir ou bien les perspectives inéluctables d'évolution des dotations de l'Etat.

Notre Groupe votera donc le Compte administratif 2011.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire, je vais limiter mon intervention pour commenter ce Compte administratif qui est un moment important de ce Conseil.

En effet, notre Majorité présidentielle peut se targuer à Lyon d'une bonne progression des recettes de fonctionnement qui reste au-dessus des dépenses et donc, notre ville possède une bonne épargne brute, comme vous l'avez souligné dans votre présentation.

L'encours de la dette de la Ville continue sa baisse, impulsée en 2010, avec un coût financier de la dette que beaucoup d'autres villes peuvent nous envier. Notre capacité de désendettement, comme vous l'avez souligné, à un peu plus de trois années fait aussi rêver beaucoup de nos voisins.

Enfin, une dette de plus en plus maîtrisée avec, par exemple, seulement 1,96 % d'emprunts « snow ball ». Cette bonne situation financière doit nous permettre d'envisager des projets concrets. Il n'y a donc rien d'étonnant que nous réalisions des ajustements bénéfiques de la programmation pluriannuelle des investissements notamment en direction, par exemple, des parcs et jardins, des écoles et des crèches. Les dotations nationales perdues sont compensées par les gains de notre action, c'est un signe de plus du dynamisme engagé en matière d'urbanisme par cette Municipalité et son adjoint. Nous construisons de nouveaux quartiers de plus en plus écologiques sur la ville, en contrôlant l'expansion tout azimut que laissent encore faire de nombreuses villes. En cela, nous sommes déjà entrés dans l'urbanisme du XXI^e siècle.

Du côté de l'environnement, nous notons une baisse de consommation d'essence du garage, d'environ 4,6 % et la continuation des travaux du plan climat énergie territoriale.

Quelques regrets néanmoins parce qu'il faut aussi voir l'espace perfectible de ce document. Nous regrettons que le Compte administratif ne possède pas un vrai bilan de la vidéosurveillance. Certes, ce bilan est sans doute en partie confidentielle mais vous savez que nombreux s'interrogent fortement sur les vrais impacts de cette politique.

Je ferai une proposition pour le prochain Compte administratif. Par exemple, on pourrait donner le nombre de Vélo'v en panne repérés grâce aux usagers qui tournent leurs selles et qui, du coup, rendent visibles les pannes puisque les stations sont vidéo-surveillées.

D'autre part, la section déplacements urbains rapporte 9 M€, notamment grâce au stationnement payant, un gain qui permettra sans doute d'investir vers des modes écologiques de déplacement en créant plus de pistes cyclables encore qu'il n'en n'existe actuellement.

Pour conclure, je reviendrais sur quelques chiffres qui font plaisir et sont donc à souligner. La consommation d'électricité publique est en baisse et pourtant, nous installons de nouveaux points lumineux. C'est le fruit de l'effort de rationalisation et de moindre consommation lancé par Gilles Buna et qui va, bien sûr, dans le sens du plan climat.

Cette année encore, la surface des espaces verts gagne 131 628 m² (je vous épargne les centimètres), soit 3,25 % de plus.

Enfin et surtout, Lyon a un taux SRU de 19,1 % en 2011. Cela veut simplement dire que nous réalisons un effort conséquent pour développer la mixité sociale de l'habitat dans les quartiers de notre ville. Nous pouvons gager que nous atteindrons les 20 % à la fin du mandat.

Notre voterons bien entendu ce document.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis 10 ans j'écoute chaque année avec beaucoup d'attention les interventions de l'Opposition au moment du vote de notre Compte administratif et là, je me dis, cette fois, ils sont arrivés à court d'arguments.

J'ai entendu un taux de réalisation d'investissement catastrophique, on n'arrivera pas à la fin du mandat. On avait entendu la même chose à mi-mandat au précédent mandat et nous avons réalisé la totalité de notre mandat.

J'ai entendu parler de fiscalité, de matraquage fiscal. Nous avons aujourd'hui les taux les plus bas de toutes les grandes villes de France. J'ai même entendu un contexte national qui serait très favorable car il y aurait des taux un peu faibles. Qui ne sait pas que nous sommes en pleine crise économique et financière et en crise de la dette ?

Je crois que vous pourriez faire preuve de courage et tout simplement reconnaître qu'aujourd'hui, vous est soumis un Compte administratif qui est bon et que notre ville est bien gérée. Les Lyonnais ne vous en voudraient pas, même pas vos électeurs, puisqu'ils ont la démonstration que tout en poursuivant son mouvement de désendettement grâce à un autofinancement dynamique, notre ville continue à investir dans tous les secteurs. L'année dernière, 100 millions de dépenses d'équipement, cela a été dit et le plan de mandat sera bien réalisé.

Que nous montre ce Compte administratif ?

Notre ville est bien gérée. Richard Brumm en a fait la démonstration. Je n'y reviens pas. Mais pas seulement, elle a enclenché un cercle vertueux : dynamisme et attractivité de la ville, augmentation de la population, des investisseurs de plus en plus nombreux. Tout cela permet une hausse des recettes sans augmenter les taux, taux les plus bas de France avec + 23 % de recettes d'investissement.

- Donc une augmentation des recettes sans augmentation des taux et sans recourir à l'emprunt puisque la Ville a autofinancé en intégralité ses investissements. C'est bien ce cercle vertueux enclenché qui fait le succès de notre stratégie financière depuis 10 ans.

- Investir et offrir des services publics de qualité tout en préservant la situation financière de la ville et tout en préservant le porte monnaie des contribuables lyonnais puisque les taux n'ont pas augmenté

depuis le début du mandat et n'augmenteront pas jusqu'à la fin du mandat, comme ça a été rappelé, donc le porte monnaie des contribuables Lyonnais d'aujourd'hui, comme ceux de demain.

- Une situation financière très positive et on pourrait même dire exemplaire tant elle contraste avec un contexte de dette publique excessive à tous les niveaux, qu'ils soient nationaux ou locaux. Depuis 2008, en pleine crise financière économique, la Ville de Lyon a continué à se désendetter sans obérer sa capacité d'investissement. Aujourd'hui, le stock de dette est inférieur au niveau de 1999.

- Donc des services publics de qualité, une gestion sérieuse qui préserve les Lyonnais d'une hausse des taux future et une situation financière saine qui nous permet de futurs investissements pour les générations à venir.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, notre Groupe votera le Compte administratif 2011.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Quelques mots de réponse, je n'abuserai pas du temps de nos collègues. Mais si mon Collègue Julien-Laferrrière au bout de 10 ans n'est pas habitué, ça me rassure, parce que moi au bout de 4 ans je n'ai toujours pas compris qu'on puisse critiquer tout. Les chiffres seraient encore meilleurs si c'était possible, je pense que les critiques seraient les mêmes. J'ai entendu un certain nombre d'expressions : gestion ankylosée, concentration des dépenses en fin de mandat... On a l'impression qu'on vit un mauvais film.

Vous le savez parce que vous êtes, pour la plupart, des gens qui sont engagés en politique depuis plus longtemps que moi, qu'il existe un cycle dans l'investissement. Ce cycle d'investissement, il est progressif, pratiquement jusqu'à la fin du mandat.

En l'occurrence, après la découverte de la crise -je pense que vous conviendrez qu'il y a eu une crise en 2008-, nous avons été contraints de rabaisser nos prétentions en investissement mais nous avons défini un investissement sur le mandat de 600 millions d'euros. Et bien nous atteindrons et nous dépasserons cet objectif : 80 millions, je l'ai dit il y a trois ans, 84 millions l'année dernière et 99 millions cette année. Nous avons prévu 130 millions pour l'année qui vient. On ne peut pas me dire sérieusement que notre taux de réalisation est mauvais ; il n'est pas mauvais, il est de 85 %.

En effet, j'ai pu apprendre qu'un tel taux est normal pour les villes de notre taille pour les investissements que nous prévoyons ; 85 % c'est tout à fait convenable. Alors cessez de dire, ou alors comparez avec d'autres villes, que le taux de réalisation est mauvais. J'ai même cru comprendre au cours des explications que les uns et les autres ont données, pratiquement focalisées sur les mêmes points, que c'était anormal que les droits de mutation soient élevés. Certes, cela a été une bonne surprise mais ce n'est pas cela qui fait le bon résultat, cela participe au bon résultat.

Je n'ai pas le souvenir, moi, en mars 2010, quand j'ai présenté le compte administratif de 2009 alors qu'il y avait eu un effondrement des droits de mutation, je n'ai pas entendu dire que c'était grave. A l'époque c'était comme ça et c'était normal.

Mais quand ils montent et que cela nous profite, qu'en quelque sorte on améliore notre gestion, cela devient fautif. J'ai même cru comprendre que le fait d'avoir réussi à ne pas beaucoup emprunter cette année n'était pas bien, alors que vous le savez et maintenant on va le voir encore cette année, tout comme à la fin de l'année dernière, il devient très difficile d'emprunter.

Donc, si nous avons la possibilité d'avoir un autofinancement conséquent, c'est très important de savoir que le citoyen Lyonnais est peu endetté, c'est même très rassurant.

Alors de grâce, à défaut de félicitations, reconnaissez quand même que pour le moins ce n'est pas mal.

M. LE MAIRE : Quelques mots chers Collègues, avant de laisser Mme Psaltopoulos procéder au vote de ce compte administratif.

Quelques mots effectivement, j'écoutais avec un peu d'amusement ce que pouvait nous dire l'Opposition. Je ne veux pas surenchérir mais quand même, lorsqu'on constate l'évolution nationale et l'évolution de l'agglomération lyonnaise, et en particulier de la Ville de Lyon, quel contraste saisissant ! Et pourtant nous sommes dans les mêmes circonstances : le taux d'intérêt est le même, peut-être sera-t-il même un peu plus élevé pour les collectivités locales qu'il ne l'est pour l'Etat. Et bien voilà, cela donne un petit peu ce graphique qui résume tout, sur une base 100 en 2000, voilà ce que donne en bleu la dette de l'Etat et puis voilà ce que donne la dette de la Ville de Lyon. Il suffit d'un graphique pour tout comprendre à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Alors pourquoi, mes chers Collègues ? Tout simplement parce que nous avons fait un certain nombre de choix qui étaient pertinents : en 2001 d'abord, en faisant le choix de la croissance, de l'économie, et donc nous avons pensé qu'il était important que notre agglomération lyonnaise puisse développer un certain nombre d'entreprises. Je rappelle pour ceux qui s'interrogent sur la hausse de nos recettes qu'ils avaient de manière endogène 5.000 créations d'entreprises dans l'agglomération en 2001, il y en a aujourd'hui 15.000, que

par rapport à 2001 pour ce qui concerne par exemple les immeubles tertiaires une augmentation de 36 %. Voilà mes chers collègues où sont nos recettes supplémentaires, celles qui font que nous n'avons pas besoin de nous endetter, car est-ce à dire qu'il ne se passerait rien à Lyon ?

Ceux qui se promènent dans la ville et qui y voient le nombre de grues, peuvent s'apercevoir qu'il se passe beaucoup de choses dans cette ville. Et même quelquefois les critiques de l'Opposition portent sur le nombre trop important de nos chantiers qui gêne la circulation, qui trouble un peu l'atmosphère de la ville. Alors qu'est-ce que nous avons fait ? Et bien tout simplement ce que j'espère qu'on pourra faire pour la France de demain, trouver un modèle de croissance qui fasse que naturellement les recettes s'accroissent, puis évidemment qu'on gère un peu ces demandes, qu'on ne laisse pas filer les dépenses. Par rapport à l'interrogation d'un certain nombre de nos collègues, est-ce qu'on comprimerait beaucoup la masse salariale ? Et bien non. Quand je regarde, on est dans les buts que l'on s'était fixés : en 2009 la masse salariale avait augmenté de + 0,8 %, en 2010 elle avait augmenté de 1,8 %, et cette année elle a augmenté sur 2011 de 2,2 %. Ce sera un peu plus l'an prochain et un peu plus l'année d'après, tout simplement parce que c'est dans cette période que les nouveaux équipements voient le jour et que, dorénavant, quand nous ouvrons des groupes scolaires, des crèches, des groupes sportifs, bien évidemment il y a les personnels qui vont avec l'ouverture de ces équipements.

L'an prochain on va créer, ou cette année on est en train de créer 39 équivalents temps plein pour pouvoir faire face à ces premiers équipements. On fera demain encore plus, et après demain encore plus. Mais nous anticipons tout cela. Lorsqu'on dit que cette année on est à 3,2 années de désendettement, on ne dit pas que cela va rester toujours ainsi. Effectivement nous sommes dans la courbe du cycle où on investit. Donc, l'endettement va ré-augmenter sur la fin du cycle et en fin de mandat nous serons à peu près à 8 années et demie de remboursement de la dette. Mais ce qui est important, c'est qu'à cette période du cycle nous soyons à 3,2 années. Je plains ceux de mes collègues qui sont aujourd'hui à 8 années de désendettement, car quand ils vont atteindre la fin du cycle, ils vont dépasser les 10, ils vont être à 12-13 années de désendettement. C'est à partir de là que les choses s'emballent parce que dans une période de crise du crédit, un certain nombre de collectivités ne trouvent plus de crédits sur le marché financier. J'ai été obligé de lancer avec l'Association des Communautés Urbaines de France et l'Association des Maires de France, des émissions financières sur le marché financier afin de pouvoir permettre à un certain nombre de nos collègues de se financer alors que leur banque ne leur donne plus rien. Et bien oui, il vaut mieux être dans la situation du Grand Lyon car cela nous permet même d'aider quelques équipements annexes qui se trouvent dans une position financière un peu plus difficile que la nôtre.

Je pense qu'au niveau national tout ne va pas changer miraculeusement. Les 1.700 milliards de dettes publiques dont je rappelle quand même qu'ils ne sont constitués que pour 166 milliards de la dette des collectivités locales et pour 1.335 milliards de la dette de l'Etat, c'est clair ne vont pas s'effacer en un jour. Donc la situation tout d'un coup ne va pas changer comme par miracle, mais je crois qu'avec de la ténacité, avec du courage, avec aussi de la justice et de la solidarité, on peut faire face à la situation dans laquelle nous sommes et comme nous l'avons fait à Lyon repartir sur le chemin de la croissance ; c'est vrai pour notre pays qui ne le fera évidemment qu'en concert avec les autres nations d'Europe.

Mes chers Collègues, merci de votre action parce que c'est une action collective, c'est de l'économie, de l'urbanisme, des espaces publics, de la culture, de l'enseignement. C'est parce que nous avons fait tout cela ensemble que nous avons la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Merci pour l'action passée et l'action à venir.

Mes chers Collègues, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidence du vote par le Conseil municipal du compte administratif du maire doit être confiée à un élu désigné par l'Assemblée délibérante.

Je vous propose de désigner Mme Jacqueline Psaltopoulos, pour présider ce vote.

Que ceux qui sont d'avis d'adopter cette désignation veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

Mme Jacqueline Psaltopoulos est désignée.

(M. le Maire quitte la salle du Conseil au moment du vote du Compte administratif.)

Mme LA PRESIDENTE : Mes chers Collègues, conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, je sou mets à vos suffrages, le Compte administratif 2011 de M. le Maire.

Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter. Sans autre commentaire de votre part, je vous demande donc :

1°/- d'approuver dans son ensemble, le Compte administratif 2011 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes ;

2°/- d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique, annexe au Compte administratif 2011;

3°/- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le compte administratif qui nous est proposé par M. le Maire pour l'exercice 2011. Que ceux qui sont d'avis de l'approuver veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les Groupes Centristes et Démocrates pour Lyon et Ensemble pour Lyon-UMP, Nouveau Centre et apparentés ont voté contre. Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(M. le Maire rentre dans la salle du Conseil.)

Mme LA PRESIDENTE: Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre compte que votre compte administratif 2011 a été adopté à la majorité.

(Applaudissements dans les bancs de la Majorité.)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup chers Collègues.

(Adopté.)